

Société Savoisienne d'Histoire & d'Archéologie

# CAMBERIENSIA

Chronique historique et anecdotique de Chambéry parue dans le Patriote Savoisien de 1891

François Rabut

# CAMBERIENSIA

Chronique historique et anecdotique de Chambéry parue dans le Patriote Savoisien de 1891

François RABUT

## *Table des matières*

Incendie du Château en 1743. ....	2
Passages de gens de guerre 1545, 1546.....	4
Meubles prêtés par des particuliers et détruits dans l'incendie du Château en 1743. ....	5
Camberiensia XXXVII, Le Patriote Savoisien n° 27 du 1 <sup>er</sup> février 1891(Manque).....	6
Juridiction contentieuse du conseil de ville de Chambéry avant la Révolution. ....	7
Les incurables. – Le théâtre de dom Philippe.....	8
Les actionnaires du premier théâtre de Chambéry, 1775.....	9
Les conseillers de ville de 1793. ....	10
Les pénitents noirs.....	12
Les bouchers.....	13
La soirée du 4 Septembre 1870. ....	14
Archives municipales. ....	15
Le portail des Dominicains.....	16

# CAMBERIENSIA

Camberiensia XXXIV, Le Patriote Savoisien 8 janvier 1891

## *Incendie du Château en 1743.*

Lorsque, dans la guerre de la succession d'Autriche, le roi de Sardaigne se laissa gagner à la cause de Marie-Thérèse en 1742, une armée franco espagnole conduite par l'infant dom Philippe, envahi la Savoie et, l'occupa pendant six ans. Le prince et sa cour furent logés au Château dont le mobilier fut augmenté d'objets précieux empruntés aux nobles et aux bourgeois riches de la ville. Ils furent détruits dans l'incendie du 23 février 1743, ainsi que les meubles qui garnissaient le palais. Un inventaire fut dressé des uns et des autres par le concierge Corrand, en trois exemplaires. Ils furent estimés par des experts, et payés par le général marquis de la Ensenada. Voici ceux qui appartenaient au Château :

*Dans la chambre située sur la terrasse et galerie :*

- 5 vieilles tapisseries de Flandre, représentant chasses, forêts et animaux ;
- 5 autres vieilles pièces de tapisseries usées, de l'histoire d'Alexandre le Grand,

*Dans le cabinet visant sur le grand jardin :*

- Une tapisserie de damas, couleur aurore, à bandes blanches ;
- Plus 4 tableaux sur les chambranles à petites figures à perspectives ;
- Plus un grand tableau posé sur la cheminée, représentant la sainte famille allant en Égypte.

*Dans la chambre destinée à S. A. R. :*

- Sept pièces de tapisseries de Flandre à grands personnages.

*Dans la chambre du lit de S.A. R :*

- Deux portes volantes garnies, d'un côté, d'une étoffe à fond d'or, à fleurs vertes et blanches, et de l'autre, d'un damas à fond rouge et à fleurs ;
- Plus un miroir en trumeau à 3 glaces ;
- Plus, un autre grand miroir à 6 glaces ;
- Plus un autre grand miroir et une glace avec sa corniche, partie de glace, partie de bois doré et ouvrage ;
- Plus un grand tableau, représentant le roi Victor-Amédée et Madame Royale sa mère, sur la cheminée ;
- Plus huit pièces et une bande de tapisserie de Flandre à grands personnages, de l'histoire romaine.

*Dans la chambre de parade, soit du balcon visant le grand jardin :*

- Un tableau représentant des fables.

*Dans la chambre des gardes du corps, visant le grand jardin :*

- Neuf vieilles pièces de tapisseries de Flandre, représentait des chasses.

*Dans la chambre voûtée, attiguë à celle de parade et du lit de S. A. R :*

- Une tapisserie de damas gris a fleurs, avec des bandes de brocatel fond couleur d'or à fleurs rouges et blanches, garnies tout autour d'un feston de damas cramoisi, large de 5 pouces.

*Dans une autre chambre voûtée, attiguë à celle du lit de S. A. R. :*

- Une tapisserie de damas et brocard ;
- Deux portières de mêmes étoffes.

*Au cabinet voûté et boisé, visant le grand jardin où s'habillait S. A. R. :*

- Une tapisserie de damas cramoisy, à bandes de damas blanc et jaune ;
- Un bureau de bois de noyer, marqueté de racines d'olivier et d'autres bois de différentes couleurs.

*Au cabinet de la tour :*

- Une chapelle avec tous ses ornements.

Le tout fut estimé 44,693 livres par les experts Gardet, estimateur juré ; Dupont, miroitier ; Lagarde, peintre ; Marnel, tapissier ; Roland, ébéniste, etc.

[Retour à la table des matières](#)

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberlensia, SSHA 2020

## *Passages de gens de guerre 1545, 1546.*

Une publication d'un grand mérite pour l'histoire de Chambéri serait celle des comptes annuels des syndics, ceux qui ont écrit sur cette ville y ont déjà beaucoup puisé. J'y ai personnellement pris beaucoup notes utilisées dans *les Savoyards de divers états et ailleurs*. J'en ai encore quelques-unes pour les *Camberiensia*.

Aujourd'hui je tire d'un compte du 20 novembre 1544 au 20 novembre 1545 quelques extraits relatifs au passage de troupes pendant les guerres de la fin du règne de François 1<sup>er</sup> :

- Plus, livré la somme de huit florins 11 gros pour la nourriture des gens de guerre à cheval de la compagnie de Michiel Lange que sont passé par ceste ville le douziesme jour de may l'an mil cinq centz quarente cinq ; parcelle sur ce faicte du seiziesme de may le dict an.
- Pour la municion des gens de guerre du conte Saint Segond qui passèrent par ceste ville en l'année mil cinq centz quarente quatre, livré à Burlet, fromagier, VII florins.
- Plus, livré par les mains de M<sup>e</sup> Amed Chappuis, fermier du comun du vin de la dicte, ville de Chambéri au sire Jehan Fontanel, hoste des Troys Moures, la somme cy après escripte, pour avoir logé treize hommes de cheval et vingt deux hommes à pied ytaliens, gens de guerre de la compagnie du conte Camillie et du capitaine Michiel Lange et aultres capitaines venantz de France, allant de là les monts, de l'an mil cinq centz quarente cinq, parcelle sur ce faicte, du 17<sup>e</sup> jour de juing du dict an, XX florins VII gros.
- Plus, livré à Gaspard Trolliet la somme de deux florins huit gros, pour avoir logé cinq personnes et deux chevaulz, gens de guerre ytaliens de la compagnie du capitaine Michiel Lange et du conte Camillie, venantz de France, se retirant della les montz de l'an susdit. Cette compagnie était très nombreuse et séjourna un mois.
- Plus, livré par les mains du susdit Jehan Hugon la somme de XXXVIII florins VI gros à hon. Guill<sup>e</sup> Moion, bourgeois de Chambéri, pour avoir délivré douze charrées de foin pour la municion des gens de guerre ytaliens à cheval qui seroient passez par ceste ville de l'année mil cinq centz quarente cinq et le douzieme jour de may, parcelle sur ce faicte du treiziesme jour de may le dict an.
- Plus, livré à Claude Bailli, hoste de l'Eschecquier, pour avoir logé 36 personnes de guerre ytaliens, vingt cinq chevaulx de la compagnie susdite, parcelle sur ce faicte du quatorze de juing l'an 1545.
- Les livrés en chair pour la municion des gendarmes cy devant mencionés qui seroient passez pour ceste ville de Chambéri, le douziesme de may l'an mil huit centz quarente cinq. Premièrement livré ledit trésourier à Jehan Dardier, bochier, pour cent et vingt une livres de chair de bœufz et cent vingt cinq livres et demy de municion, ainsi que est contenu en une parcelle en date du 15<sup>e</sup> jour de may ledict an.
- Les syndics réclamaient encore 48 florins 9 gros pour victuailles du seigneur comte de Saint-Second, qu'ils furent renvoyés à réclamer à l'extraordinaire.

[Retour à la table des matières](#)

## *Meubles prêtés par des particuliers et détruits dans l'incendie du Château en 1743.*

Quelqu'un me demande pourquoi, en donnant la liste des meubles du Château, détruits dans l'incendie de 1743 (n°XXXIII), je n'ai pas donné celle des objets prêtés par des habitants de la ville. Puisque cela paraît intéresser, je vais fournir ces indications en mettant le nom du propriétaire. On y verra des tableaux, des miroirs, des lustres, etc. On avait emprunté aux couvents, à la noblesse et aux bourgeois.

- Les cordeliers de Saint-François avaient prêté huit bras dorés ;
- Les dames de Sainte-Ursule, huit bras en bois de noyer argentés ;
- Les religieuses de Lémenc, quatre bras de bois argentés.

On voit parmi les effets fournis par la noblesse :

- Un lustre en cristal à M. le marquis d'Yenne ;
- Un grand portrait du roi Charles-Emmanuel, avec son cadre doré, à M. de Motz ;
- Un grand lustre de cristal à douze bougies, estimé 4.500 livres, à M. le marquis d'Allinges ;
- Sept pièces de tapisserie en verdure, avec quatre autres diverses, à Mme la comtesse de Montjoie ;
- Un trumeau, à la même ;
- Deux trumeaux, à M. le marquis de Saint-Severin ;
- Un lustre de cristal, à M. le marquis d'Arvillar ;
- Deux autres lustres de cristal, à Mme la marquise de Montjoie ;
- Deux autres, au marquis de Saint-Severin ; Deux autres, au marquis de Chales ;
- Un autre, à M. le marquis de Saint-Maurice ; celui du marquis de Chales était estimé 1.500 livres.

On a payé à la noblesse 16.305 livres. Passons aux bourgeois. Le miroitier Dupont avait prêté :

- Deux miroirs de 21 pouces sur 16 ;
- Un lustre de cristal ;
- Un miroir carré avec sa corniche dorée ;
- Un autre miroir plus grand ;
- L'avocat Mollinal, un grand miroir orné de trophées ;
- Le peintre Lagarde, deux tableaux paysages et deux tableaux en perspective ;
- M. Pavy, deux tableaux originaux de Bassan et deux autres du même peintre avec leurs cadres, une pendule de cuivre doré ;
- Le peintre Bérenger, un tableau de perspective ;
- M. Bouvier, un tableau représentant des batailles et deux tableaux à petites figures ;
- M. Marc Dupuis, cinq pièces de tapisseries en verdure (sic) ;
- M. Sain, six bobèches en cristal ;

Les effets de la bourgeoisie ont été estimés 14.107 livres.

[Retour à la table des matières](#)

*Camberiensa XXXVII, Le Patriote Savoisien n° 27 du 1<sup>er</sup> février  
1891 (Manque)*

[Retour à la table des matières](#)

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia, SSHA 2020

## *Jurisdiction contentieuse du conseil de ville de Chambéri avant la Révolution.*

Un édit d'Emanuel-Philibert du 14 mars 1566, donne pouvoir à la ville de contraindre les débiteurs de ses revenus nonobstant opposition ou appel. Dès lors la ville a toujours condamné les redevables de ses droits, soit qu'elle les exerçât en économie ou en régie, soit qu'elle les eût affermé, non seulement contre les fermiers, mais encore entre eux et les redevables. C'était le procureur de ville qui était partie poursuivante. Il y eut une interruption, l'édit du 12 mai 1725 transféra cette attribution au vicaire de police, mais elle fit retour à la ville douze ans plus tard par l'édit du 5 juillet 1737.

Une autre attribution plus ancienne de la ville est la juridiction que le comte Vert lui accorde le 28 février 1381 sur les édifices, allées, cours, rues, etc., et ce qui peut en dépendre soit stillicides, bancs, canaux, fenêtres, murs, angles, poutres, fumiers, rues, planches, ponts, latrines, couvertures, limitations, cours d'eau, barrages, et *si sint alii casus consimiles et alia plura consimilia in communitatis, partium, aut vicinorum prejudicium ... ubicunque et inter quoscumque*. La duchesse Yolande, régente de son fils Philibert le Chasseur, a confirmé, le 13 mai 1477, cette même attribution qui a, comme la précédente, subi une interruption momentanée de 1725 à 1737.

En conséquence, malgré quelques oppositions et difficultés qui ont surgi parfois, la ville a connu toujours, jusqu'à la Révolution française, de toutes contestations même entre particuliers, relatives aux servitudes urbaines, constructions, réparations, démolitions, etc., dans la ville et sa banlieue.

[Retour à la table des matières](#)

*Les incurables. – Le théâtre de dom Philippe.*

L'établissement destiné à venir au secours des pauvres, affligés de maladies incurables, a commencé au milieu du siècle dernier, grâce à l'initiative et au dévouement de De la Combe, promoteur du décanat de Savoie, dans une ou deux chambres situées au faubourg Reclus. Il fallait, pour être reçu à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, un certificat de médecin, attestant que le malade était atteint d'une maladie curable et nullement contagieuse. Il y avait ainsi deux sortes de malades pauvres, privés de secours. C'est à quoi De la Combe voulut remédier.

Il nous apprend dans sa correspondance quelles sont les personnes généreuses qui l'ont aidé dans son œuvre humanitaire.

Lorsque la guerre de la succession d'Autriche fut terminée, l'infant dom Philippe, en partant de Chambéri, en 1748, fit don du théâtre de comédie qu'il avait fait fabriquer sur les débris du château incendié. Le décret est du 15 décembre 1748. Qu'allait-on en faire ? Le vendre, sans doute. Mais les syndics de la ville en sollicitèrent les clefs pour donner des marques publiques de leur joie le jour de la rentrée sous la domination du roi de Sardaigne. Le promoteur Girod, successeur de De la Combe, en demanda l'autorisation à Turin, le 29 janvier 1749. Elle lui fut accordée, et les matériaux furent vendus plus tard au bénéfice de l'œuvre des incurables.

Parmi les donateurs, on voit Mme la comtesse d'Oncieu, de Douvre, qui lègue 12,000 livres, à titre de fondation, pour trois malades ; un seigneur du Dauphiné, 6,000 ; divers, 2,000 livres. Ces succès ouvrirent les yeux des directeurs de l'Hôtel-Dieu, qui travaillèrent à faire réunir à cet hôpital les incurables ; mais ils échouèrent. Sous le premier empire, les incurables furent réunis à l'hôpital de la Charité, en 1813.

[Retour à la table des matières](#)

## *Les actionnaires du premier théâtre de Chambéry, 1775.*

Le premier théâtre de Chambéry fut construit en 1775 par une Société qui prit des actions au chiffre total de 53,562 livres. Sauf un, tous les actionnaires étaient des bourgeois, avocats, procureurs, rentiers, etc. Ils étaient au nombre de 19 et les actions au nombre de 31 ; l'action était de 1,575 livres, 7 sols, 6 deniers. Elle se payait en vingt-cinq louis d'or neufs, au dernier coin de France, aux coins d'un membre de la société, M. Girerd, revêtu des fonctions de caissier en 1775. Une commission de trois membres élus par les sociétaires était chargée de la vérification des comptes, qui étaient approuvés par délibération de l'assemblée générale. Les membres de la commission étaient en 1777 les sieurs Cornuty, procureur, Clerc et Faure aîné. Voici la liste des membres de la Société, avec le nombre des actions souscrites par chacun d'eux, MM. :

- Jaume de la Valette, Niçois, employé du gouverneur, 4 actions ;
- Jacquemard, 2 actions ;
- Cornuty, procureur, 2 actions ;
- Dubettier, 1 action ;
- Garellaz, 1 action ;
- Berthier, procureur, 1 action ;
- Monet, procureur, 1 action ;
- Peyssard, 1 action ;
- Lebretton, 2 actions ;
- Cornuty, capitaine, 1 Action ;
- Ducoudray, 1 action ;
- Girerd, 2 actions ;
- Clerc, 3 actions ;
- Jaume de la Valette, 2 actions ;
- Duroch, 2 actions ;
- Faure aîné, 1 action ;
- Pavy, 4 actions ;
- Morel, 2 actions ;
- Anthonioz, 1 action ;

19 actionnaires, 34 actions. Transcrit sur des pièces officielles.

[Retour à la table des matières](#)

## *Les conseillers de ville de 1793.*

Lorsqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le comte Thomas donna une charte communale à Chambéry, les anciens habitants, ayant obtenu le droit de cité, administraient collectivement les affaires de la ville. Les assemblées devenaient nombreuses et nécessairement tumultueuses.

En 1496, le duc Philippe donne pouvoir aux deux syndics d'élire 12 notables bourgeois pour conseillers de ville, qui devaient décider des affaires courantes et de minime importance. Ils étaient convoqués au son de la seconde cloche de Saint-Léger. Le même prince donna aussi le pouvoir aux deux syndics et aux 12 conseillers d'élire en présence du châtelain 28 nouveaux conseillers, lesquels, avec les 12 autres, formaient un nombre de 42 membres, qui disposaient de toutes les affaires de la ville. Ils étaient convoqués au son de la grosse cloche de Saint-Léger.

Charles-Emmanuel III, par patentes du 5 juillet 1737, forma le conseil de la ville de Chambéry de 32 membres, composé de 8 gentilshommes, 8 avocats, 8 procureurs et 8 bourgeois. Tous devaient être bourgeois. Les nobles l'étaient par leur qualité. Lorsque des talents distingués fixaient le choix sur des personnes qui n'avaient pas encore le droit de cité, on le leur accordait à cette occasion. Il y a eu 4 syndics pris dans chacune des 4 catégories de conseillers. Cela dura ainsi jusqu'à la Révolution.

Voici la liste des conseillers pour 1792 :

Nobles :

- MM. De Buttet de Tresserves,
- De Soirier,
- Le marquis de Chignin,
- D'Esery, comte de Bonne (1<sup>er</sup> syndic),
- Le marquis de la Serraz,
- Le marquis de la Chambre,
- De Saint-Romain, marquis des Marches,
- Rambert du Mollard ;

Avocats :

- MM. Garin,
- Pointet,
- Roissard,
- MM. Picolet d'Hermillon,
- Mansord (2<sup>e</sup> syndic),
- Curial,
- Balmain ;

Procureurs :

- MM. Vulliod,
- Garrin,
- Duroch,
- François-B. Berthier 3<sup>e</sup> syndic,
- Pacoret,
- Magnin,
- Dupasquier ;

Bourgeois :

- MM. Dardel (démissionne le 1<sup>er</sup> août, remplacé par M. Palluel),
- Rey (4<sup>e</sup> syndic),
- Bonjean (démissionne en juillet, on élit à sa place M. Antoine Saint-Martin),
- Lognoz,

- Perret,
- Peyssard,
- Gariod,
- Dolin ;

Officiers de ville :

- MM. Brunet, avocat de ville,
- Joseph Berthier, procureur de ville.
- Saint-Martin, secrétaire,
- Marthod, trésorier.

Tous ces personnages, qui arrivaient à un moment où allaient se produire des faits importants, se sont montrés à la hauteur des événements. Plusieurs d'entre eux ont joué des rôles actifs pendant la République, l'Empire et la Restauration.

[Retour à la table des matières](#)

Le Patriote savoisien, François Rabut, Camberiensia, SSHA 2020

## *Les pénitents noirs.*

C'est le nom sous lequel sont plus connus les confrères de la Sainte-Croix et de la Miséricorde. Cette confrérie fut érigée à Chambéry par le pape Clément VIII, en 1605. Entr'autres pratiques pieuses et charitables, les pénitents noirs devaient visiter les prisonniers, assister les condamnés, les détacher de la potence et les ensevelir. Un de leurs privilèges était d'obtenir, tous les ans, la grâce d'un coupable. On leur refusa, en 1674, celle d'un fameux Urron nommé Roux, qui fut pendu par arrêt du 16 mars. Ils obtinrent, en 1677, celle d'un nommé Benoît Gay dit Bordelier, homicide. Ils pouvaient aussi établir un mont de piété. Il y en avait un à Chambéry avant la Révolution. Cela résulte de la note suivante du registre des délibérations du conseil municipal du 5 thermidor an II (1794) à propos de leur chapelle, qui était entre les prisons et le couvent des Dominicains.

*« Le citoyen Pierre Coudurier demande qu'on lui ouvre la porte de « l'église des çy-devant pénitents noirs, pour tirer d'un caveau y existant des effets nécessaires au compte qu'il doit rendre comme trésorier de l'œuvre du mont de piété. – S'adressera ailleurs. »*

Une des anciennes coutumes que nous ramena la Restauration, fut le rétablissement de la confrérie des Pénitents noirs. L'apparition de ces pénitents en sacs noirs, en capuchons noirs rabattus sur la figure, avec deux trous ronds pour la vue, munis de gros livres d'office noirs, attira quelques plaisanteries de la part de gens qui avaient traversé les périodes de la République et de l'Empire. Le *Journal de Savoie*, le seul existant, prit la défense de l'institution, dans le numéro 18 de l'année 1817, et l'on vit cette lugubre théorie parcourir les rues de Chambéry, une fois, le jeudi-saint dans les églises, et trois fois au Verney, les dimanches qui suivaient la Fête-Dieu, la Sainte-Croix et Saint Jean Décolat. Le dimanche 31 août 1817, les pénitents noirs sont allés au Verney pour la bénédiction de la croix, appelée vulgairement la *croix des pendus*, près de l'endroit où était dressée la potence. Mais où ils étaient le plus lugubres, c'était le jour des exécutions capitales, lorsqu'ils parcouraient la ville et effrayaient les femmes et les enfants en agitant leurs tirelires noires, quêtant de l'argent pour faire dire des messes pour les suppliciés, Je les ai vus jusqu'à mon départ de Chambéry, en 1860. Y en a-t-il encore ? Je ne sais. Cette société n'était pas florissante, malgré les efforts de mon bon camarade de collège, le baron Alexandre de Saint-Sulpice, leur recteur et aumônier.

[Retour à la table des matières](#)

## *Les bouchers.*

Les bouchers, les boulangers et les marchands de vin ont toujours causé beaucoup d'embarras au conseil de ville. Quelques mots des premiers.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Bonne de Bourbon, tutrice du comte Amédée, donna pouvoir aux syndics d'établir le prix de la viande et, en cas de contravention, de chasser les bouchers contrevenants et d'en mettre d'autres à leur place. Les bouchers ne devaient vendre la viande que dans la grande boucherie (aujourd'hui rue Octogone).

En 1521, le duc Charles confirme un règlement des syndics qui déclare que les bouchers seront tenus d'écorcher leurs bêtes au lieu destiné pour l'écorcherie, appelé au *Vergier*, sur la rivière de l'Albane, au-devant de la boucherie publique ; comme aussi au bas de la boucherie située à la porte du Reclus, et au bas de la boucherie des juifs, proche la porte de Maché. Ils devaient peser leur viande aux poids et balances marqués par les syndics et le châtelain. Ils sont tenus de vendre leurs chairs en telle petite quantité que voudront les acheteurs, jusqu'à demi-livre, etc. Les contraventions sont fréquentes et donnent lieu à des sentences de toutes sortes. (Archives municipales).

Le principal revenu de la ville consistait dans une once qui se percevait sur chaque livre de viande vendue à la boucherie. Or, il arriva que plusieurs habitants de la ville, au lieu de se fournir chez les bouchers, pour ne pas payer le droit d'une once, se fournissaient hors de la ville, à Aix, Chignin, Apremont, Saint-Baldoph, etc. La ville recourt au duc en 1621 pour obtenir défense aux habitants de se fournir ailleurs que chez les bouchers de Chambéry. Le prince ordonne que les contrevenants acheteurs seront condamnés à payer 10 écus d'or au fisc et à la confiscation de la chair en faveur des hôpitaux. Le Sénat dut enregistrer cet arrêt. Il le fit en exigeant que la ville taxât la viande de quatre mois en quatre mois et fit afficher ces taxes à la porte de la boucherie.

[Retour à la table des matières](#)

## *La soirée du 4 Septembre 1870.*

On était très ému des nouvelles de la guerre et de Paris. Vers les neuf heures du soir on avait déjà entendu dans quelques quartiers, à Maché, entr'autres, des cris de : *Vive la République !* Lorsqu'un citoyen lut sur la place Saint Léger, à la lueur d'un réverbère, la dépêche suivante : « Paris, 4 septembre, six heures du soir, très urgent. Préfets, sous- préfets, gouverneur général Algérie et à toutes les stations télégraphiques de France. République française. : Ministère de l'intérieur. La déchéance a été prononcée au Corps législatif. La République a été proclamée. À l'Hôtel-de-Ville, un gouvernement de défense nationale, composé de onze membres, tous députés de Paris, est constitué et ratifié par l'acclamation populaire. Les noms sont : Arago Emmanuel, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier Pages, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Simon Jules. Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre en remplacement du général Palikao. Veuillez faire afficher immédiatement et au besoin proclamer par le crieur public la présente déclaration. Pour le gouvernement de Défense nationale, le ministre de l'intérieur, Léon Gambetta. »

Cette lecture fut accueillie par les cris de : *Vive la République !* qui furent répétés dans toute la ville. On entendit aussi un nom proféré par plusieurs personnes : *Jules Carret !* C'était celui d'un jeune médecin de Chambéry, instruit et bon républicain qui, quelques jours auparavant, ayant poussé le cri de : *Vive la République !* avait été arrêté et emprisonné.

Du moment que la République était proclamée, le peuple, qui est très logique, voulait que M. Jules Carret fût mis en liberté, et se porta en foule à la préfecture pour le demander. La cour était pleine de monde, une délégation sollicite audience du préfet, qui arrive aussitôt sur le perron, déclare qu'il va essayer, de donner satisfaction et engage la foule à se retirer. Mais la multitude devenait plus houleuse. Le préfet fit appeler le maire, M. d'Alexandry, dont l'éloquence ne réussit pas mieux que la sienne. Au contraire, la foule augmentait et devenait plus tumultueuse. Alors le préfet fit mander le capitaine de gendarmerie et lui donna l'ordre de faire sortir de prison M. Carret. Cet officier se rendit à cette injonction, il descendit du château et se rendit accompagné de la foule à la prison, où, après quelques formalités, M. Carret fut mis en liberté. Ses amis l'accueillirent chaudement et l'accompagnèrent à travers la ville aux cris de : *Vive la République !*

Parmi les nombreux manifestants de cette inoubliable soirée, se trouvaient des gens de toutes classes, et l'on put vite constater quels amis nombreux avait déjà la jeune République à Chambéry.

[Retour à la table des matières](#)

## *Archives municipales.*

Les archives municipales ont, comme tout à Chambéry, subi de nombreuses vicissitudes ; Peu nombreuses furent d'abord les pièces qui les composaient ; lorsqu'une charte communale fut octroyée à ce centre de population, les premiers syndics en furent les gardiens et les conservateurs. On comprit bientôt la nécessité de prendre des précautions pour préserver d'accidents les titres les plus précieux qui furent transcrits dans des cartulaires. Le plus ancien et le plus intéressant fut le livre vert enchaîné dans une armoire construite en pierres de taille et fermée avec une porte en fer dans le chœur de l'église Saint-Léger en 1496. Les archives dans des coffres (arches) fermés ont dû suivre le conseil municipal dans ses divers lieux de réunions, dans le couvent des frères mineurs, dans l'église Saint-Léger, dans l'hôpital neuf de Saint-François, etc. Deux conseillers de ville furent, en 1496, élus chaque année pour CLAVAIRES des archives. Le règlement des syndics à ce sujet fut approuvé par le duc Philippe.

Malgré ces précautions, plusieurs pièces furent dispersées en ville chez les travailleurs du conseil, dans les tribunaux où l'on avait des procès à soutenir, chez le recteur de l'hôpital, etc. Aussi le procureur de ville André Pillet, qui s'occupait beaucoup des intérêts de la cité et faisait force remontrances au bureau de la ville, remontra le mercredi 13 janvier 1557 à propos des archives, en ces termes :

*« Plus remonstre que a la perpétuelle conservation des anciennes recognoissances et tiltres de la dite ville et hospital d'icelle de bien curieusement et diligemment reduyre toutes escriptures, papiers, tiltres, livres et aultres droits, et franchises des dits hospitaux et ville par bon et raysonné inventayre dans les crottes et cabinets voltes affin que à dangier de feu et que l'on en aura besoing promptement les dictz tiltres s'en puissent aisément et seurement trouver et sans estre en péril de feu comme sont a présent estant esgarés ça et la par la ville, maisons, maysons prinses des bourgeois et entre les mains du recteur de l'hospital de céans et chambres subjectes a dangier de feu. A quoy fault obvier par bonnes diligences Dieu aydant. »*

Lorsque les syndics eurent acheté, en 1605, la maison de noble de Vilaines pour en faire l'Hôtel-de-Ville (qui a servi jusqu'à ce siècle, la ville fit voûter une chambre du second étage et la fit fermer par une porte en fer pour y mettre les archives. En 1647, le 21 août, elle ordonne que les registres de la cité seront remis dans les archives et ensuite inventoriées. Ce fut fait : j'ai souvent pris des notes sur ce gros et détaillé inventaire. Quand sous le 3<sup>e</sup> Empire fut construit l'Hôtel-de-Ville actuel, on transféra les bureaux de l'ancienne maison de ville au foyer du Théâtre ; les plus anciennes archives avaient été transportées à la Grenette. Lors de l'incendie du Théâtre du 13 février 1864, on a sauvé plusieurs pièces. Mais il manque aujourd'hui aux archives nouvellement cataloguées le registre des délibérations depuis septembre 1792 à juin 1794. Heureusement, j'ai pris sur cette période, avant l'annexion, beaucoup de notes qui ne seront pas perdues pour les travailleurs.

[Retour à la table des matières](#)

## *Le portail des Dominicains.*

Puisque l'on projette la reconstruction de ce portail, un des jolis spécimens de l'architecture ogivale à Chambéry, je crois bon de reproduire la notice que j'ai rédigée au moment où il a été démolie pièce par pièce numérotées par M. Cat, sous la direction de M. l'ingénieur-chef Mona, en 1847 :

« Les Dominicains, ou Jacobins, ou Frères-Prêcheurs, existaient à Montmélian dès le XIII<sup>e</sup> siècle, quand Amédée VIII, qui avait déjà autorisé en 1415 l'établissement d'une de leurs maisons à Bourg, leur permit, trois ans après, de fonder un couvent à Chambéry (1418). Dès ce moment, ces religieux, dont l'ordre a fourni tant de peintres, de sculpteurs et d'architectes illustres, commencèrent à construire, entre l'ancienne et la nouvelle enceinte de Chambéry, leur couvent, leur église et leur grand portail. Ce portail précédait une cour assez grande, d'où l'on se rendait, soit au couvent, soit à l'église, et dans laquelle on a construit, deux siècles plus tard, pour servir au Sénat de Savoie, des arcades et des appartements au-dessus. »

« L'église avait une autre porte ou portail placée sur l'axe de la grande nef, tandis que le portail que l'on vient de démolir se trouvait à peine sur l'axe du collatéral de l'épître. On était bien obligé de le franchir pour aller à l'église, mais il fallait ensuite traverser la cour obliquement, pour arriver à la porte de cette église, qui était précédée d'une espèce de porche garni de bancs de pierre et orné de peintures. À droite et à gauche de ce porche se trouvaient deux petites chapelles, que les peintures et les sculptures dont elles étaient revêtues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, m'ont fait reconnaître pour des chapelles sépulcrales appartenant, l'une à la famille Bellegarde des Marches, l'autre à la famille du Bourget (Borgeti). Mais revenons à notre grand portail, et réservons pour une autre fois les détails sur l'église. »

« Capré, qui en parle dans son *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie*, l'appelle « la grande porte du cloître, » et Besson, dans un de ses manuscrits, « le frontispice du premier cloître de l'église Saint-Dominique. » Il y avait en effet deux cloîtres : le plus ancien, celui qui avait été bâti en même temps que l'église, était à côté d'elle, en avant du clocher et de la sacristie. Il existe encore en partie aujourd'hui, et a été longtemps caché dans des constructions modernes. L'autre, bâti deux siècles plus tard, était, comme je l'ai déjà dit, entre la façade de l'église et l'autre portail. « Si l'on ne peut préciser d'une manière exacte l'époque du monument dont il s'agit ici, on peut toutefois assurer qu'il est l'œuvre du XV<sup>e</sup> siècle ; car, d'un côté, il ne peut être antérieur à 1418, et d'un autre côté il présente tous les caractères qu'offre chez nous l'architecture gothique pendant cette période. Son style est parfaitement celui des autres monuments de cette date qui nous entourent. Tels sont le cloître et l'église du Bourget, une partie de la Sainte-Chapelle et la façade de l'église des Franciscains de Chambéry. Seulement, si le portail dont nous nous occupons est un peu plus beau que celui des Frères-Mineurs, c'est parce que les Dominicains, qui en ont été les constructeurs, étaient de plus habiles artistes que les religieux de Saint-François, qui ont aussi construit le leur. Du reste, la différence n'est pas si grande qu'on s'est plu à le répéter. L'arcade à tiers-point est le caractère distinctif de ce style, qui ne s'est introduit chez nous qu'un siècle après l'époque où il était employé dans le nord de la France. »

« Le portail des Frères-Prêcheurs de Chambéry ne se compose que d'un seul étage. Peut-être qu'il était dans l'intention de ces religieux de lui en donner plus tard un second, comme les Franciscains l'ont fait à la façade de leur église ; peut-être aussi ne lui ont-ils donné qu'un étage à dessein, parce qu'il ne devait servir d'entrée qu'à une cour. L'ouverture est proportionnellement grande, ogivale à tiers-point, ornée de trois groupes égaux et placés en retraite de colonnettes, de cordons et de nervures poussés en creux et en relief. Ces groupes sont d'un galbe admirable. Les colonnettes sont surmontées de légers chapiteaux hexagones au-dessus desquels les trois groupes, toujours en retraite et toujours semblables au support, se courbent en ogive et forment une triple archivolt. La solution de continuité de deux tores à la naissance de l'arcade, la largeur de l'ouverture et les travaux faits récemment aux fondations,

montrent aisément qu'il y avait anciennement un tympan et un pilier central qui séparait l'entrée en deux baies égales <sup>(1)</sup>. C'est une ressemblance de plus avec la façade des Frères-Mineurs. L'archivolte est circonscrite dans une arcade à talon, qui est ornée d'épanouissements végétaux ordinairement du feuillage de chêne, et qui est couronnée par un gros fleuron qui monte jusqu'au sommet de l'édifice. À la hauteur de l'arcade ogivale un cordon horizontal pénètre les moulures qu'il rencontre. Au-dessus du cordon il y avait quatre statues plus grandes, séparées par de gracieuses arcatures. Les statues ont disparu, les culs-de-lampe ont été mutilés, mais on reconnaît sur chacun d'eux les attributs des évangélistes : le taureau, le lion, l'aigle et l'ange. Ce dernier tient encore une banderole sur laquelle on peut lire S. MATEVS. Le portail est couronné par une sorte de corniche profondément fouillée, sur laquelle divers animaux alternent avec des feuillages délicats et des écussons armoriés portant deux chevrons, dont l'un est renversé, passés en sautoir. Enfin deux contreforts garnis de niches vides aujourd'hui, de clochetons admirablement découpés et de solides consoles, soutiennent le tout à droite et à gauche. On retrouve à la voûte des plus gros clochetons les mêmes armoiries que nous avons vues plus haut. On devait sans doute les rencontrer au centre du portail, dans le triangle formé par le cordon et l'arcade à talon, dans un enfoncement où l'on aperçoit encore un écu mutilé, avec des lambrequins, un heaume et un cimier. Car ce ne peut être que là que les aura vues Besson, avec l'alliance de Carron ou de Graisy, comme il le rapporte. – A qui appartenait cet écu chargé de deux chevrons posés en sautoir, qui est certainement celui du fondateur ? On l'ignore. Besson l'ignorait comme nous, il y a un siècle. Je ne connais point de familles savoisiennes qui porte ces armes pleines. La famille Pélard, de Chambéry, avait deux chevrons pareillement disposés ; mais ils étaient de plus accompagnés de quatre étoiles. Il pourrait se faire que cette brisure de quatre étoiles ait été ajoutée à leurs armes postérieurement à la donation qu'un de ses membres aurait faite aux religieux de Saint-Dominique. »

Diverses observations que j'ai pu faire pendant la démolition de ce portail me permettent d'assurer que les divers morceaux d'ornementation qui le décorent n'ont pas été taillés sur place, comme on le croit ; mais bien avant d'être montés <sup>(2)</sup>. Il est tout en molasse, sauf la partie inférieure, à un tiers environ de la hauteur totale, qui est en pierre. Espérons que ce morceau précieux d'architecture ne restera pas trop longtemps enfoui dans le hangar provisoire qu'on a construit pour l'abriter jusqu'au moment de sa restauration. »

(1) Ce tympan et ce pilier ont disparu à une époque que l'on ne connaît pas, mais qui doit coïncider avec les constructions du cloître du Sénat, élevé il y a environ deux siècles. Peut-être l'aura-t-on fait pour un motif semblable à celui pour lequel on voulait récemment démolir celui de la cathédrale, pour laisser passer le dais.

(2) Les principales raisons sont l'épaisseur des joints, qui est grande, l'existence de fausses queues d'aronde sur chaque bloc, etc.

[Retour à la table des matières](#)